

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE SAMEDI 11 JUIN 2022 ESPACES VERTS GYMNASSE ALICE MILLIAT Arrêté n° 2022/133		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;
VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;
VU la demande du service culturel de la ville d'Ifs ;

CONSIDERANT l'autorisation d'occuper le domaine public, à savoir les espaces verts pour un pique-nique qui sera suivi d'un concert à l'intérieur du gymnase Alice Milliat par l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de la ville d'Ifs, le samedi 11 juin 2022 à partir de 17 h ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers ;

ARRETE

- Article 1** Dans le cadre de son concert de fin d'année, l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de la ville d'Ifs est autorisée à occuper le domaine public à savoir les espaces verts du gymnase Alice Milliat pour un pique-nique, le samedi 11 juin 2022 à partir de 17 h.
- Article 2** Le montage de la structure (barnum) sera effectué à partir du samedi 10 juin 2022 en matinée et le démontage à la fin du concert.
- Article 3** L'organisation de cette manifestation sera placée sous la responsabilité du service organisateur.
- Article 4** L'Ecole Municipale de Musique et de Danse de la ville d'Ifs est autorisée à utiliser un appareil de sonorisation en extérieur de 10 h à 21 h pour son animation.
- Article 5** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
 - Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
 - Le Service Culturel de la ville d'Ifs ;
 - Le Pôle Cadre de Vie, Urbanisme et Environnement de la ville d'Ifs.

Fait à Ifs, le 3 juin 2022


Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE